

Le Marchairuz.

IV

LA SOCIÉTÉ DE TIR

Dès l'ouverture et la classification d'une route relativement facile, à travers la montagne, et l'inauguration d'un établissement de refuge au sommet du passage, 1845-1846, et peut-être aussi par le souvenir récent d'un surplus de vie et d'animation occasionnés par le premier camp de Bière de 1842 (?) l'idée de rendez-vous de plaisir, de rapprochement entre les populations des deux versants du Marchairuz, préoccupait nombre de gens et se manifesta bientôt par des fêtes estivales, concours de tireurs, dont la date exacte et le souvenir n'ont pas été transcrits et conservés par écrit. Quelques réunions de ce genre, de 1840 à 1848, ont dû acheminer les esprits au désir d'élargir et de perpétuer ces manifestations.

Le premier procès-verbal de la Société de Tir du Marchairuz mentionne un banquet qui eut lieu après le *tirage* du 6 août 1848, où fut proposé et appuyé par acclamation le projet de constituer une société permanente de tir du Marchairuz, qui donnerait chaque année, sur la sommité, une fête avec tir à la carabine.

Un comité d'organisation fut nommé séance tenante, avec mission d'élaborer un projet de statuts, de travailler à constituer la société en lui trouvant des adhérents et en exposant son but et sa raison d'être.

Ce comité s'étant mis immédiatement au travail, rendit compte quelques semaines plus tard, le 24 septembre 1848, dans une assemblée nombreuse convoquée à l'asile.

Un projet de règlement, soumis par lui, fut admis le même jour.

Ce règlement fut signé dans la même séance par Auguste Audemars, lieutenant-colonel, président, et par Jules Rochat, capitaine, secrétaire.

Le comité constitutif fut confirmé pour demeurer en fonction jusqu'à la première assemblée générale, éventuellement fixée au printemps de 1849, une centaine d'adhérents ayant

¹ Article de Hector Golay, paru dans la FAVJ de 1911, no du 6/11, de 1912, no du 8/2 et du 15/2.

rempli toutes les conditions d'admission, constituèrent dès ce jour, le noyau primitif et furent considérés comme les membres fondateurs de la Société.

Un premier tir régulier fut fixé aux 21 et 22 juillet 1849, et fut réalisé suivant le programme établi qui, dès lors, n'a pas beaucoup varié.

Il faut croire que cette fête fut un succès encourageant, car le nombre des membres s'accrût rapidement et l'année 1850 vit de nouveau les tireurs accourir au Marchairuz. A l'exception de 1851, année du tir fédéral de Genève et de la fête des vigneronns à Vevey, où le tir du Marchairuz fut renvoyé, afin de ne pas augmenter le cumul des fêtes, les tirs de la nouvelle société se succédèrent sans interruption jusqu'en 1870.

Ce fut la période florissante. Le dimanche de fête, comme le jour de tir qui le précédait, prit la forme consacrée par la suite : tir le samedi et la matinée du dimanche, assemblée générale à midi, banquet, distribution des prix à deux heures, partie officielle et clôture avant la nuit.

L'emplacement des tireurs, à ciel ouvert les premières années, était au-dessous de la route, au nord de l'asile ; la ligne de tir de 350 pieds se développait dans la direction S.-O., longitudinalement à la chaîne de montagne ; la ciblerie se projetait contre le versant boisé que domine, à gauche, le sommet ondulé du Marchairuz.

Midi passé, tireurs et servants, comme aussi tous les promeneurs ou participants venus des villages environnants, quittant la place du tir, s'acheminaient vers l'asile ou vers l'emplacement de fête situé à l'Orient de celui-ci. Dès le matin, demoiselles et jeunesse l'avaient ornée et fleurie puis, aussitôt la séance annuelle levée, le cortège des carabiniers et tireurs, précédé de la musique militaire ou de la Société de cuivre, faisait son entrée dans la modeste enceinte et prenait place autour de tables improvisées.

Au nord, un coteau escarpé et boisé recevait les assistants passifs, curieux et bienveillants quand même ; au pied du coteau, à l'abri de la bise, la place où s'alignaient tables et bancs, une clairière bien plane, ombragée, entourée du rideau verdoyant de la forêt, embaumée par les émanations résineuses des sapins et par les

fleurs de la montagne ; entre les deux, tribune et pavillon des prix, adossés au coteau et faisant face à la place du banquet.

Là, les tireurs, à l'appel de leur nom, arborant sous le ruban de leur chapeau les contremarques attestant leur adresse, entendaient la proclamation de leurs passes heureuses, de leurs coups profonds et rentraient à leur place, la poitrine constellée d'argenterie.

Que de cordialité, de propos joyeux, de gages d'affection se sont échangés sous ces rameaux agrestes ; pendant les quelque quarante ans qu'ont duré les tirs du Marchairuz ; l'inspiration qui unissait, qui vibrail dans tous les cœurs était la patrie ; se traduisant parfois en un langage fruste, des impulsions généreuses soulevaient un commun enthousiasme ; chants patriotiques, hymnes nationaux et marches guerrières, retentissaient, montaient sous le dôme de la forêt, portant au large et au loin, les doux mots de notre devise : patrie et liberté.

A tous ceux qui ont eu le privilège d'assister à ces fêtes, la tribune du Marchairuz a légué des refrains qui nous reviennent, des échos lointains rappelant bien des voix qui se sont tues, porté la parole de bien des citoyens honorés, influents et même distingués, venus de tous les points du pays : Gustave Jaccard, Jules Eytel, les frères Veillon, colonels, Noguët-Vinet, G. Gaulis, Sam^t Aubert, colonel, commandant Oguay, G. Golay, préfet d'Echallens, John Berney, avocat, Albert Weissel, avocat Serment, Friedrich, Golay-Leresche, Henri Decologny... et plus près de nous, Auguste Audemars, colonel, Ami Lecoultre, juge, G^e Meylan, D^a Michaud-Massy, instituteur... et combien que nous oublions, dont il serait difficile de retrouver le souvenir, car aucun compte-rendu ne suivait ces manifestations toutes spontanées.

Il serait peut-être plus facile d'énumérer les tireurs remarquables qui ont défilé tant de fois devant le pavillon des prix et dont les contrôles de tir ont pu garder les noms ; encore aujourd'hui la seule mention dans le cercle des survivants de : Adamir Aubert, de S^t-Georges, Alois

Chatelanat, de Perroy, Antoine Rochat, Millioud et Bovey d'Aubonne, Perret à Rolle, Monthoux-Morel de Bière, Debonneville à Gimel, Alphonse Vuillens de Longirod, Antoine Vettiner, Peter, Golay-Leresche, François et Auguste Meylan à Genève, J. Berney, D^a Michaud-Massy, Ami Meylan à l'Orient, Fitting, Louis-Daniel Golay, Auguste Golay feu Frédéric, au Sentier, Eugène Guignard au Lieu..., Aug^{te} Rochat, Louis-Constant Pignet, les frères Alphonse et Jules Lecoultre, les frères Hector et François-Victor Lecoultre, les frères Auguste, Eugène et Charles-Henri Audemars, Jules Reymond au Brassus... et il faut couper au court — évoque le souvenir de coups centrés, d'innombrables cartons et de brillants tireurs, car nous n'avons rappelé ci-dessus que des vétérans, depuis lors disparus, et combien d'anciens carabiniers, beaux tireurs également, dont quelques-uns encore vivants, leur avaient succédé et que nous passons sous silence.

Fête aussi, hors de l'enceinte du banquet, à l'entrée de laquelle le canon saluait les discours et les chants. Quelques étalages de biscômières se hasardaient sur la place de l'asile et, dans la

remise, aux accords d'une fanfare de village, le bal rustique emportait dans son tourbillon, armailis, valets de fermes, jeunes paysans, jeunes et accortes paysannes.

Le déclin du jour annonçait la fin de la fête. Chacun sait combien, dans les belles journées d'été, les couchers de soleil sont splendides du haut de la montagne ; le retour n'était donc pas la partie la moins séduisante de la fête : dans la nuit, les feux de joie s'échelonnaient le long du chemin ; emportées dans la descente rapide, les voitures roulaient au carillon de leurs attelages ; les rires et les chants des groupes attardés animaient la montagne, jusqu'au moment où tout rentrait dans la sérénité et le silence du sommeil.

L'introduction des armes à longue portée, balles coniques, à charge rapide, nécessitait plusieurs modifications qui, dès ce moment, furent apportées dans la pratique et les conditions du tir.

Un premier éloignement de la butte aux cibles fut exécuté ensuite de la construction du stand, éloignement qui portait le but à 150 m.

Les fusils, aussi bien que les carabines à l'ordonnance fédérale, furent admis à concourir, avec quelques réserves d'abord, puis successivement à toutes les cibles ; dès 1860 des cibles spéciales — dites de campagne — furent affectées au tir des armes de guerre, qui ne devaient pas tarder beaucoup à exclure partout la carabine d'amateur.

Après ces coûteuses installations, la Société se trouva chargée d'une dette de fr. 1500, ce qui l'obligea d'élever la finance d'entrée et les contributions annuelles, ainsi qu'à veiller aux économies plus strictement, pendant toute une série d'années.

Les prestations des membres chargés de tous les détails de l'administration, allant toujours en augmentant, de neuf, le Comité fut porté à treize membres, en 1868.

La ligne de tir n'offrant aux armes nouvelles qu'un développement de distance toujours plus insuffisant, la question fut mise à l'étude la même année. *(A suivre).*

Le Marchairuz

V

N^o 6

87 1842

LA SOCIÉTÉ DE TIR

Dès 1876, la Société de tir du Marchairuz qui, commençait à ne vivre que de souvenirs, ne resta cependant pas inactive, où tout au moins son comité apportait toute sa volonté et tentait de nouveaux efforts pour lui rendre la prospérité et la vie. Chacun regrettait cette solennité patriotique sur la montagne, d'un caractère plus digne et plus élevé que les primitifs rendez-vous de danses et de jeux qui, très anciennement, se pratiquaient sur le Mont-Tendre, autour du feu de la St-Jean.

De 1883 à 1887, les assemblées furent régulièrement convoquées, les propositions examinées et discutées, des appels adressés à tous : ces propositions et ces appels rencontrèrent peu d'écho.

Les vrais amis de la Société se rendaient bien compte de tout ce qu'il aurait fallu de volonté et de persévérance pour remettre en marche et en honneur cette institution qui avait manifesté tant d'élan et de vie.

Mais tout passe, ceux-là même qui avaient présidé ou collaboré à sa fondation, qui en furent l'âme, qui restèrent le plus constamment à la brèche, n'étaient déjà plus de ce monde ; on voyait les rangs s'éclaircir : le vénérable Louis-Abram Meylan, le père Nicole, François Meylan, de Genève, Antoine Rochat, d'Aubonne, puis bientôt Auguste Audemars, colonel, Ami Lecoultre, juge cantonal, David Michaud-Massy, instituteur, pour ne citer que ceux qui nous touchent de plus près, sont rappelés dans un autre monde.

En 1886, quelqu'un osait prononcer le mot de dissolution ; en 1887, l'apparence des affaires et du travail étant plus rassurante, se manifesta une dernière tentative de galvaniser le corps mourant de la Société : essai d'un programme pour les années qui suivirent, décision d'un tir pour 1888, de s'atteler de nouveau au projet d'éloigner la butte de tir à 280 mètres, de reviser les statuts de la Société, enfin de reconstituer un fond. A ce moment une foi commune, une volonté, un effort unanime aurait rendu possible la renaissance de la vieille institution et lui aurait épargné une agonie de dix ans.

Au lieu de cela, le comité presque sans appui, se réunit à diverses fois, se transporta au Marchairuz pour examiner l'état du bâtiment et du matériel, entreprend même quelques réparations dans le but d'en augmenter la résistance et la durée.

Hélas !... 1888... nouveau renvoi... puis, pages blanches au procès-verbal ; la Société était lasse

de se réunir, de renouveler son comité et de délibérer dans le vide et dans l'impuissance.

En septembre 1892, une expertise avec le concours de maîtres d'Etat, faite sur les lieux, constate l'état de délabrement du Stand et la nécessité de dépenses plus élevées que celles qui avaient été prévues.

De nouveau deux années se passent dans l'inaction et le silence, et trois hivers rigoureux se déchainent encore sur le bâtiment qui menaçait ruine. Le dernier, celui de 1894-95, de neigeuse mémoire, mit d'accord toutes les incertitudes : ce qui restait du Stand s'effondra sous le poids des neiges et, la même année, par décision du 28 juillet 1895, aussi bien que par force majeure, le comité mettait en vente, au plus offrant, ce qui restait du Stand et du matériel de la Société de tir. La Société des actionnaires de l'asile du Marchairuz, avec l'offre la plus élevée, fût admise à recueillir pour la somme de cent francs ces pauvres débris, sous réserves de quelques dispositions dernières, consenties par les actionnaires de l'asile.

Le 28 mai 1898, l'assemblée de la Société de tir, réduite à son comité, MM. Henri Decoligny, président, Pittet-Jotterand, Jules Burnier, Ami Meylan et Eugène Golay, secrétaire-caissier, prend la décision de liquider le petit avoir de la Société, conformément aux offres et négociations échangées avec la Société des actionnaires. Le compte n'accuse aucun passif et un léger solde en caisse ; la Société de tir fait abandon gratuit de tout son avoir à la Société immobilière de l'Asile, avoir qui consiste en :

1° 100 francs, valeur convenue pour la vente du matériel.

2° Une coupe en argent.

3° Un canon.

4° Une armoire.

5° Un compas à échantillonner.

6° Ciblerie, pupitres, bancs et débris.

7° Décorations, brassards, jetons, esquipots, etc.

Ce don est fait aux conditions suivantes :

a) ~~La coupe, les jetons et reliques~~ pouvant servir de souvenirs, seront placés en vue, dans une vitrine placée à la salle publique de l'étage.

b) Avec l'argent disponible, la Société immobilière créera une œuvre distincte, ou acquerra un objet d'art ou d'utilité, rappelant par une inscription la Société de tir défunte — (intallation dans le belvédère de l'asile, d'une lunette, pendule, appareil d'optique ?).

Affaire conclue, dans une dernière manifestation — banquet modeste — des paroles sympathiques, expressions de regret et d'émouvant souvenir, un dernier toast à la patrie, etc, furent échangés entre les deux sociétés, sur cette place où tant de vie et d'émulation s'étaient dépensées pendant près d'un demi siècle.

Le Marchairuz.

VI 7 15/2

LA SOCIÉTÉ DE TIR

CONCLUSION

Avec l'édification de la route et de l'asile, et la trop brève existence de la Société de tir du Marchairuz, nous avons parcouru une période très spéciale du développement de la vie dans notre Jura, suivi une des créations où la commune du Chenit, et plus particulièrement la paroisse du Brassus, se sont trouvées les premières intéressées et se sont le plus directement employées.

Les choses passées qui ont constitué l'état actuel, et les institutions qui ont servi à l'épanouissement de la civilisation et du bien être, soit qu'elles aient disparu après avoir rempli leur mission, soit qu'elles nous demeurent, ne nous dispensent pas de soutenir et de poursuivre, si non l'œuvre consommée, tout au moins l'esprit de dévouement et d'évolution vers le bien qui l'avait inspirée.

Combien de fois le regret s'est glissé au cœur des anciens, se rappelant le temps où, jeunes citoyens, ils participaient aux rendez-vous annuels du Marchairuz; ce regret nous l'avons

encore recueilli pendant que s'écrivaient ces lignes, du témoignage d'un vénérable vieillard qui considérait la disparition de cette fête comme un appauvrissement de la vie publique.

L'organisation de concours de tir ayant leur siège au Marchairuz, est aujourd'hui si impraticable que nul ne saurait y songer ; mais les bons effets d'une institution populaire et, dans les réunions, l'échange ou l'expansion de sentiments et d'inspirations fécondes auxquelles elles pourraient donner la vie, ne découlent pas nécessairement du caractère ou du but spécial d'une société particulière ; il ne serait nul besoin

d'une occasion déterminée pour leur servir de de prétexte. Lorsque le souvenir se reporte aux belles journées de la fête disparue, nous sentons que la sincérité et la spontanéité en faisait tout le prix et qu'une impression bienfaisante et durable nous en laisse encore tout le charme.

Reviens ! doux abandon des fêtes de nos pères...

C'est ce retour aux souvenirs du tir qui, en 1900, donna le jour à un essai, désagréablement contrarié dans son exécution. L'absence depuis de longues années d'une fête au Marchairuz, ayant suggéré l'idée d'une réunion de la *mi-été*, avec culte le matin, pique-nique l'après-midi, partie oratoire, musicale, artistique le soir, attira le 29 juillet sur la sommité, une affluence de population venue de tous les villages environnants. La première partie de la fête fût parfaitement réussie ; dans l'après-midi d'une journée qui semblait belle entre toutes, un orage s'abattit sur la montagne, orage suivi d'un interminable déluge qui se déversa jusque bien avant dans la nuit ; l'asile avec ses dépendances, trop exigü pour abriter la foule, ne pût prêter aux assistants surpris, que ses locaux insuffisants ; dans la cohue quelques désordres se produisirent, et dans la retraite hâtive ou forcée, les toilettes comme les promeneurs furent fort maltraités. Ce résultat non prévu, paraît avoir découragé les promoteurs ; il n'a plus été proposé de fêter la *mi-été* au Marchairuz.

Et pourtant, l'intrusion au programme d'une pluie malencontreuse n'était pas davantage dans l'imprévu de cette journée qu'elle ne l'avait été bien des fois dans les fêtes précédentes, seulement les conditions avaient changé, le stand hospitalier n'existait plus ; si jamais on se proposait de revenir à la traditionnelle fête

montagnarde, il faudrait se conformer aux circonstances et prévoir les cas de force majeure. Dans un lieu élevé, isolé comme le sommet du Marchairuz, il serait imprévoyant pour le moins d'organiser de nouveau un rendez-vous général du public, sans étudier les moyens d'offrir aux participants une sécurité suffisante : aménagement de l'hôtel, tente-cantine et hangar supplémentaires ?

Chaque été, depuis 1891, le 1^{er} août rassemble vieux et jeunes dans les cités, les villages, les stations alpestres, partout où battent des cœurs suisses. C'est notre anniversaire national par excellence.

Pour nous, gens de la Vallée et pour nos voisins les plus rapprochés, lorsque cette date tombe au dimanche, ne pourrait-elle se célébrer sur la sommité, comme autrefois la fête du Marchairuz ? mieux encore qu'autrefois ne rapprocherait-elle pas la montagne, le vignoble et la plaine ? A ce moment, la saison s'y prêterait encore, la fête déjà consacrée par l'usage n'anticiperait pas sur d'autres jours réservés, son caractère obligé de simplicité et de dignité revêtirait une signification plus éloquente dans la paix, la grandeur et l'austérité de la montagne.

Non seulement l'occasion d'une fête patriotique contribuerait à resserrer des liens de bon voisinage avec nos compatriotes du versant méridional, liens que tendent à relâcher la configuration géographique et les voies naturelles plus faciles du côté du nord, mais encore cette bonne influence de sympathie et de rapprochement s'exercerait dans le domaine des relations sociales, que les difficultés de la vie et les complications du travail rendent, semble-t-il, chaque jour plus précaires.

De là-haut, peut-être, descendrait un souffle plus large et plus pur, entr'ouvrant un instant le brouillard de nos inquiétudes, apaisant l'âpreté de nos activités fiévreuses, contenant dans un même sentiment de fraternité et de justice, comme aussi dans les bornes de la légalité, des revendications et des conflits qui, heureusement pour notre pays, n'ont pas ébranlé l'union qui fait notre force.

Ne sommes nous pas tous travailleurs, enfants d'une même patrie ? De même que les routes qui s'élèvent conduisant les voyageurs fatigués au refuge lumineux du sommet, dans les destinées qui nous sont communes, comme société et comme nation, que nos efforts s'unissent pour écarter les forces dissolvantes qui pourraient entraver notre marche, qu'un même élan nous rallie tous sur la cime, où s'élèvera l'édifice accompli de nos institutions et de nos libertés.

H. GOLAY.

Par Ernest Lugrin, dans RHV 1913

LA SOCIÉTÉ DE TIR DU MARCHAIRUZ (1848-1898)

Le Marchairuz est un site ou un passage élevé du Jura vaudois, qui occupe, à 1450 mètres d'altitude, le point culminant d'une route, ouverte à la circulation en 1770, pour faire communiquer avec la vallée de Joux le versant oriental du Jura. En cet endroit de la montagne, fut construite dès 1835, une maison de refuge ou d'asile, qui ne fut achevée qu'une dizaine d'années plus tard. Un fermier y passa l'hiver de 1846 à 1847; c'était la première fois que cela arrivait. Mais cette maison reçut les agrandissements successifs et des améliorations, de sorte que l'Asile du Marchairuz offre aujourd'hui au voyageur et même aux personnes qui y font des séjours en été, un confort relatif et précieux. Air vif et pur, paysages sauvages agrémentés de forêts de sapins, places gazonnées, parfumées par la flore des hauteurs, solitudes silencieuses que recherchent les cœurs fatigués, tranquillité qui n'est troublée que par le chant du coq matinal ou le roulement d'une voiture sur la route, tels sont les agréments de ce lieu retiré, dans la

bonne saison. Celle-ci est courte, et ne dure guère plus de quatre mois; l'hiver, en revanche, est long et froid. La neige, en ces parages, tombe en grande abondance; et, comme elle est souvent balayée par les vents, elle y forme des amas si considérables, que la circulation sur la route en devient très difficile, sinon impossible, et que les chauds rayons de l'été ont parfois assez de peine à les faire disparaître.

Le col du Marchairuz fut sans doute parcouru de très ancienne date; mais ce ne fut guère qu'après l'ouverture de la route et la construction de l'Asile qu'il commença à être fréquenté, soit par les habitants de la plaine, soit par les ressortissants des trois communes de la vallée de Joux, heureux de voir leur contrée ouverte du côté de Nyon et de Genève, par une excellente voie de communication. Or, peu de temps après l'inauguration de l'Asile, comme ces hauts parages offraient un emplacement favorable au tir à la carabine, ces derniers furent déjà utilisés dans ce but au milieu de l'été de 1848. Le 6 août de cette année-là eut lieu, en effet, au Marchairuz, un tir, ou, comme on disait alors, un tirage, qui fut suivi à peu d'intervalle d'un banquet, où fut proposé et appuyé par acclamations le projet de fonder au Marchairuz une société de tir permanente, avec exercices réguliers et fête annuelle. Un comité d'organisation fut nommé séance tenante, avec mission d'élaborer un projet de statuts et de travailler à la constitution de la Société, en exposant son but et en lui procurant des adhérents.

Ce Comité se mit immédiatement à l'œuvre et rendit compte de son mandat quelques semaines plus tard, soit le 24 septembre 1848, dans une nombreuse assemblée convoquée à l'Asile. Le projet de règlement élaboré par lui fut soumis à la réunion constituante et accepté par celle-ci dans sa forme générale. Ce règlement, qui renfermait cinquante

articles, nous donne de très intéressants renseignements, que nous résumons comme suit :

D'abord la société décide qu'elle portera le nom de l'Asile, ensuite qu'elle a pour but de procurer aux habitants des deux côtés de la montagne, l'occasion de se réunir pour fraterniser ensemble une fois chaque année. Elle resserrera les liens qui unissent, et ravivera, dans une fête annuelle, les sentiments de confraternité qui doivent exister entre tous les membres de la patrie vaudoise. En choisissant le Marchairuz comme lieu de réunion, la Société témoignera ainsi de l'intérêt pour l'Asile, récemment construit sur la montagne. En outre, on décida que l'on contribuerait, par l'exercice du tir à la carabine, au perfectionnement d'un art si utile en vue de la défense de la patrie.

Quant à l'organisation proprement dite, le règlement dit que tout citoyen de bonne réputation peut faire partie de la Société dès l'âge de seize ans, que la finance d'entrée sera de 40 batz, la contribution annuelle de 10 batz, et qu'un fonds de réserve sera créé.

L'administration était confiée à un comité de neuf membres : président, vice-président, directeur du tir, caissier, secrétaire, plus quatre membres supplémentaires, tous rééligibles au bout de trois ans.

En ce qui concerne le tir, le règlement parle du concours, des prix, des diverses cibles à établir, et fixe au mois de juillet de chaque année la date de la fête à célébrer régulièrement.

Remarquons ici qu'à l'exception de 1851, année du tir fédéral de Genève et de la fête des Vignerons à Vevey, où le tir du Marchairuz fut renvoyé à l'année suivante, pour ne pas accumuler sur le même été trop de fêtes dans la même région du pays, les tirs de la nouvelle société se succédèrent sans interruption pendant vingt et un ans (1848-1869). Cette période, florissante et prospère, fut l'âge d'or de la

Société. Le jour de la fête, un dimanche, comme le jour du tir qui le précédait, se célébrait selon une sorte de rite créé au début et bientôt consacré par l'usage d'année en année : tir le samedi et la matinée du dimanche, assemblée à midi, banquet et partie officielle à 2 heures, clôture avant la nuit.

L'emplacement du tir, à ciel ouvert dans les premières années, était situé au-dessous de la route, au nord de l'Asile ; la ligne de tir, de trois cent cinquante pieds d'étendue en longueur, se développait dans la direction du sud-ouest, longitudinalement à la chaîne de montagnes, et la ciblerie était placée contre le versant boisé que domine le sommet. Midi sonné, tireurs et marqueurs abandonnaient, le dimanche, l'installation du tir, et s'acheminaient, comme tous les promeneurs et participants venus de La Vallée et des villages du pied du Jura, vers la place de fête, située à l'orient de l'Asile. On y venait de Gimel, de Bière, d'Aubonne, de Rolle, Nyon et même de Genève. Dès le matin, jeunes filles et jeunes gens avaient rivalisé d'ardeur à décorer le lieu de fleurs et de verdure. Un coteau escarpé et ombragé recevait, vers le nord, la foule des curieux, spectateurs bienveillants d'une scène qui n'avait certes rien de banal. Au pied du coteau, à l'abri du vent du nord, vif parfois à cette altitude, une clairière parfaitement plane, entourée du rideau verdoyant des bois, offrait au banquet une très commode installation. Le pavillon des prix et la tribune des orateurs occupaient l'espace intermédiaire, entre l'esplanade et le coteau, pittoresquement bigarré par les groupes des promeneurs en clairs costumes d'été. Les sociétés de musique, vocales ou instrumentales, en particulier l'excellente musique militaire de La Vallée, apportaient à la fête le concours de leurs voix ou de leurs instruments. Le canon saluait la fin des discours, qui ne laissaient pas — on peut bien le croire — de célébrer la patrie et la liberté. Le texte de ceux-ci ne nous a, malheureusement pas été conservé ; en revanche, beaucoup de

refrains, chantés à la tribune du Marchairuz, sont longtemps restés dans les mémoires, et ont été souvent répétés par ceux qui les ont entendus.

Citerons-nous les noms de quelques-uns des orateurs, hélas ! presque tous disparus, qui ont fait entendre leur voix vibrante du haut de la tribune, tapissée de rameaux de sapin et dressée chaque été sur la croupe du Jura vaudois ? C'étaient les colonels Charles et Auguste Veillon, le juriste Gustave Jaccard, le brillant avocat Jules Eytel, le colonel Samuel Aubert, Noguét-Vinet, de Nyon ; le commandant Oguay, d'Aubonne, le juge de paix Gabriel Gaulis, le juge cantonal Lecoultre, l'instituteur David Michaud, le préfet Golay, d'Echallens, Golay-Leresche ; les Genevois Antoine Vettiner, Friedrich, Albert Vessel et l'avocat Serment ; Jules Lagier, voyer d'Aubonne, M. John Berney, ancien conseiller d'État, aujourd'hui plus que nonagénaire, le seul survivant des membres du gouvernement vaudois de 1862.

La proclamation et la distribution des prix accompagnaient ou suivaient le banquet. Ici encore, nous pourrions, d'après les registres de tir, donner une nombreuse liste de noms, ceux des brillants tireurs, qui ont défilé tant de fois devant le pavillon des prix, les uns pour recevoir la récompense de leurs coups centrés, les autres pour être rémunérés de leurs innombrables cartons.

La fête, si animée dans l'enceinte réservée au banquet, ne l'était pas moins en dehors de cet espace clos et hospitalier. Les marchandes de bonbons, gâteaux et autres pâtisseries, visiteuses obligées de nos fêtes populaires, avaient leurs bancs chargés de friandises à proximité, et jusque sur la place même de l'Asile. La remise de cette maison, débarrassée des objets encombrants, s'improvisait bien vite en salle de bal, où, au rythme engageant d'une musique villageoise, tournoyaient garçons et filles venus de la plaine ou de La Vallée, valets de ferme bien rechangés, et armillis en costume traditionnel.

Mais les belles journées passent vite, même au gros de l'été, quand elles sont vouées au plaisir, et le déclin du soleil derrière les croupes du Noirmont, marquait la clôture de la fête. Les familles, montées à pied ou en chars à bancs se rassemblaient et s'apprêtaient à rentrer dans leurs foyers, assez éloignés parfois. Et le retour n'était pas l'épisode le moins agréable de la journée, par un de ces couchers du soleil tels qu'on les contemple des hauteurs de notre Jura, à l'heure splendide de son adieu du soir. Puis, quand la nuit était venue, c'était, dans l'ombre, des feux de joie qui s'allumaient le long de la route, les voitures qui roulaient au carillon de leurs attelages, les rires et les chants des groupes attardés, jusqu'au moment où tout s'endormait dans le silence de l'heure tardive.

Dans les dix premières années de son existence, la Société de tir du Marchairuz avait apporté quelques améliorations à son organisation un peu rudimentaire des débuts. C'est ainsi que, dès l'origine, elle se préoccupa de procurer aux tireurs un abri permanent, et une halle ou cantine en cas de mauvais temps les jours de fêtes. En 1856 fut édifié un stand confortable, qui servit au tir cette année-là, et fut définitivement acquis à la Société par décision du 24 septembre suivant. L'invention des armes à balles coniques, à longue portée ou se chargeant par la culasse, nécessita aussi plusieurs modifications dans la pratique et les conditions du tir. Un premier éloignement de la butte aux cibles fut exécuté peu après la construction du stand. Les fusils à l'ordonnance fédérale furent admis à concourir, avec quelques réserves d'abord, à toutes les cibles. Dès 1860, des cibles spéciales, dites cibles de campagne, furent affectées au tir des armes de guerre, lesquelles ne devaient pas tarder à exclure la carabine d'amateur.

Ces divers changements, ces installations coûteuses ayant grevé la caisse de la Société d'une dette de 1500 francs, il fut paré à cet inconvénient par une élévation de la finance

d'entrée et des cotisations annuelles. En même temps le nombre des membres du comité fut porté de neuf à treize, eu égard à une administration plus compliquée que celle dont on s'était contenté précédemment.

Ces mesures furent introduites en 1868. L'année suivante, on mit à l'étude un nouvel agrandissement de la ligne de tir, qui n'offrait plus une étendue suffisante à la portée des nouveaux fusils. Mais, en 1870, de graves événements vinrent entraver l'exécution de ce projet; la guerre franco-allemande fut déclarée, et un grand nombre des sociétaires, appelés sous les drapeaux, durent partir pour border notre frontière du nord. Une séance du Comité, tenue en juillet, décida que la fête du Marchairuz n'aurait pas lieu cet été-là, et était renvoyée à une date éventuelle et incertaine.

(A suivre).

LA SOCIÉTÉ DE TIR DU MARCHAIRUZ

(1848-1898)

(SUITE ET FIN)

Ici, nous rapportons, année par année, les faits et événements les plus saillants de la Société dont nous esquissons les annales, dès le 18 juillet de l'année 1871. Ce jour-là une assemblée générale se réunit au Marchairuz, mais elle ne fut accompagnée ni d'un tir, ni d'une fête, que l'on renvoya encore à 1872. Cette décision se justifiait par divers motifs. Tout d'abord, dans l'été de 1871, beaucoup de tireurs se rendirent au tir de Mâcon, spécialement offert aux Suisses. Ensuite, les expériences des récentes campagnes imposaient à l'armement du soldat et à l'art du tir des exigences nouvelles, qui entraînaient à des dépenses que la Société du Marchairuz était peu en état de supporter. Le stand réclamait d'ailleurs d'urgentes réparations; il fallait, ainsi que nous l'avons dit, que la ligne de tir fût prolongée, pour qu'elle répondît aux besoins du jour. La commune de Bière, sur la propriété de laquelle le stand était placé, paraissait

¹ *Recès fédéraux*, t. VI (II), p. 377.

disposée à accorder les facilités nécessaires. Mais des empêchements d'une autre nature vinrent se mettre en travers de réformes désirées et décidées, ajournées néanmoins par la force des choses. Les jeunes membres de la Société se sentaient du reste attirés par d'autres genres d'exercices, qui offraient moins de difficultés que le tir proprement dit. En outre, les règlements militaires tendaient déjà alors à diminuer l'indépendance des sociétés de tir, en les soumettant à une organisation plus conforme à la centralisation de l'armée. Enfin, un malaise général se faisait sentir dans le monde de l'industrie, et une crise horlogère qui se manifestait à La Vallée de Joux provoqua dans cette contrée une regrettable émigration vers d'autres lieux plus favorisés.

C'est dans cet état d'incertitude et de temporisation que s'écoula la période décennale de 1872 à 1882.

Chaque été cependant ramenait la fête du Marchairuz, avec son tir du samedi et du dimanche matin, sauf 1882, qui n'eut le sien qu'une demi-journée, le dimanche avant midi. D'indispensables réparations furent faites au stand, une station télégraphique fut établie, avec communication sur les lignes de Gimel-Bière d'un côté et du Brassus de l'autre. Mais soudainement une crise financière intense, conséquence de la crise industrielle, dont souffraient les populations de La Vallée de Joux, vint suspendre toutes les améliorations projetées. L'enthousiasme qui avait animé la Société du Marchairuz dans sa période de prospérité allait s'affaiblissant. Le besoin des habitants des deux versants du Jura de se tendre la main par-dessus la montagne cédait à d'autres besoins plus immédiats, plus impérieux. Les sociétés musicales, qui apportaient dans les fêtes célébrées à l'Asile un élément indispensable d'art et d'entrain, étaient elles-mêmes ébranlées par la dureté des temps et décimées par le départ de beaucoup de leurs membres. Enfin, la musique militaire, supprimée officiellement par la réorganisation

fédérale de 1874, et réduite à ses seules ressources, ne fut plus en situation d'offrir son concours aux fêtes annuelles, comme elle l'avait fait avec tant de succès dans le passé.

De 1882 à 1887, les assemblées furent régulièrement convoquées ; le Comité, très actif, cherchait par tous les moyens en son pouvoir à maintenir l'existence et la prospérité d'une institution qui avait eu ses jours glorieux, mais qui, faute d'intérêt, était menacée de disparition. Malheureusement, les hommes dévoués, qui avaient présidé à sa fondation, le colonel Auguste Audemars entre autres, n'étaient plus là pour lutter contre le découragement. En 1886, quelqu'un osa même prononcer le mot de dissolution. La chose était pourtant prématurée, car les affaires paraissaient retrouver un peu de sécurité. On élaborait un programme de tir pour 1888, un projet d'éloignement de la butte et une révision des statuts occupèrent le Comité. Celui-ci, à diverses fois, se transporta au Marchairuz, examina l'état du matériel et du bâtiment, et entreprit même quelques réparations, dans le but de rendre à ceux-ci un peu de solidité et augmenter leur durée. Mais, hélas ! en 1888, nouveau renvoi, et... pages blanches dans le registre des procès-verbaux jusqu'en 1892.

Le 18 septembre de cette année-là, une expertise constata l'état de délabrement du bâtiment. On s'assura de visu que celui-ci exigeait un coût de réparations beaucoup plus élevé qu'on ne supposait. Puis, de nouveau, deux années d'inaction et de silence. Trois hivers passent sur le stand, qui menaçait ruine. Enfin l'hiver de 1894-1895, qui fut abondamment neigeux, fit cesser toutes les incertitudes. Ce qui restait du stand s'effondra sous le poids de la neige ; et le 28 juillet 1895, le Comité s'étant de nouveau réuni, mit en vente, au plus offrant, les restes du stand et du matériel de la Société. Les conditions les plus favorables furent offertes par les actionnaires de l'Asile. On les accepta sous quelques réserves, et les pauvres débris matériels d'une institution

qui avait eu, comme toutes choses, sa période d'épanouissement et d'éclat, furent cédés *pour la somme de cent francs*.

La Société resta constituée jusqu'au 28 mai 1898, date d'une séance, où l'assemblée générale, réduite à son Comité, siégea conjointement avec les actionnaires de l'Asile. Ce Comité, où se trouvaient MM. Henri Decollogny, président, Pittet-Jotterand, Jules Burnier, Ami Meylan et Eugène Golay, secrétaire-caissier, fit, au nom de la Société, aux actionnaires de l'Asile, abandon gratuit de tout son avoir, consistant :

1° En une somme de *cent francs*, représentant la vente du matériel ;

2° Une coupe en argent ;

3° Un canon ;

4° Une armoire double ;

5° Un compas à échantillonner ;

6° Ciblerie, pupitres de secrétaires, bancs et débris ;

7° Crousilles, décorations, brassards, jetons, etc.

Ce don, sorte de testament de la Société, se faisait aux conditions suivantes :

a) La coupe, les jetons de tir et reliques pouvant servir de souvenirs seront conservés et placés en vue, dans une vitrine de la salle publique de l'étage, à l'Asile.

b) La Société immobilière créera, avec l'argent disponible, une œuvre spéciale, ou acquerra un objet d'art ou d'utilité, rappelant par une inscription la Société de tir du Marchairuz.

La rédaction de la présente notice nous a été singulièrement facilitée par la complaisance de M. Hector Golay, du Brassus, lequel, pour nous éviter une consultation des documents faite sur place, a bien voulu nous communiquer les renseignements qu'il avait lui-même recueillis à bonne source, c'est-à-dire dans ses souvenirs et dans les archives

de la Société. Nous adressons tous nos remerciements à cet ancien fonctionnaire, dont les notes, rédigées souvent dans un style coloré et savoureux, ont été parfois rendues sans changement, dans le court historique que nous venons de donner.

Ernest LUGRIN.

La Société de Tir du Marchairuz, par Louis Audemars-Valette²

Le cercle de l'Union du Brassus était indépendant du cercle des Amis, et fut fondé avant 1838. Son existence ne dut pas être de longue durée, car il n'en est fait nulle part mention, sauf lors de la construction de l'asile du Marchairuz, de sorte que les données manquent pour en faire un petit historique. Sans pouvoir l'affirmer, nous croyons que ce cercle de l'Union doit avoir eu son siège à l'Ecusson au Brassus.

Nous en venons maintenant à la société de tir du Marchairuz, dont la création fut amenée par le besoin toujours plus grand d'avoir des relations plus intimes entre les populations des deux côtés de la montagne, depuis la construction de l'asile. Le premier procès-verbal de cette société de tir mentionne un banquet qui eut lieu après le tirage du 6 août 1848; il y fut proposé, et appuyé par acclamation, le projet de constituer une société permanente de tir du Marchairuz, qui donnerait chaque année sur la sommité une fête avec tir à la carabine. Un comité d'organisation fut nommé séance tenante, avec mission d'élaborer un projet de statuts, et de travailler à atteindre le but. Ce comité fit déjà rapport le 24 septembre 1848, devant une assemblée

² Louis Audemars-Valette, Histoire du Brassus, 1996, pp. 148 à 151. Le texte original a été écrit entre 1929 et 1931.

nombreuse convoquée à l'asile. Un projet de règlement soumis par lui fut admis le même jour. Après les formalités qui suivirent cette admission, un premier tir régulier fut fixé aux 21 et 22 juillet 1849; il fut réalisé suivant le programme établi, qui n'a pas beaucoup varié dans la suite. Il faut croire que cette fête fut un succès encourageant, car le nombre des membres s'accrut rapidement, et l'année 1850 vit de nouveaux les tireurs accourir au Marchairuz. A l'exception de 1851, à cause du tir fédéral de Genève et de la fête des vigneronns à Vevey, où le tir du Marchairuz fut renvoyé pour ne pas accumuler les fêtes, les tirs de la nouvelle société se succédèrent sans interruption jusque après 1874. Ce fut la période florissante. Le dimanche de fête, comme le jour de tir qui le précédait, prit la norme consacrée par la suite: tir le samedi et la matinée du dimanche; assemblée générale à midi; banquet; distribution des prix à deux heures; partie officielle et clôture avant la nuit. L'emplacement des tireurs, à ciel ouvert les premières années, sous stand dans la suite, était au-dessous de la route à l'occident; la ligne de tir de 350 pieds se développait dans la direction S.-O.; la ciblerie se projetait contre le versant boisé que domine la sommité du Marchairuz. Midi passé, tireurs et servants, comme aussi tous les promeneurs ou participants, venus des villages environnants, quittaient la place de tir, s'acheminaient vers l'asile ou vers la place de fête. Après le banquet, les tireurs, à l'appel de leur nom, arborant sous le ruban de leur chapeau les contremarques attestant leur adresse, entendaient la proclamation de leurs passes heureuses, et rentraient à leur place la poitrine constellée d'argenterie. Que de cordialité, de propos joyeux, de gages d'amitié se sont échangés sous ces rameaux agrestes, pendant les quelque quarante ans qu'a duré la société de tir du Marchairuz. L'inspiration qui unissait, qui vibrait dans tous les coeurs, était la patrie; chants patriotiques, hymnes nationaux et marches guerrières retentissaient, montant sous le dôme de la forêt, portant au large et au loin les doux mots de notre devise : «patrie et liberté». A tous ceux qui ont eu le privilège d'assister à ces fêtes, la tribune du Marchairuz a légué des refrains qui nous reviennent des échos lointains, rappelant bien des voix qui se sont tues pour toujours, porté la parole de bien des citoyens honorés, influents et même distingués, venus de tous les points du pays : Gustave Jaccard, Jules Eytet, les frères Veillon colonels, Noguét-Vinet, Gabriel Gaulis, Samuel Aubert commandant, Ogay commandant, Georges Golay préfet d'Echallens, John Berney avocat, Serment avocat, Friederich, Golay-Leresche, Henri Decollogny, Auguste Audemars colonel, Ami Lecoultre juge cantonal, Georges Meylan, David Michaud, Massy, et combien d'autres dont les noms sont oubliés, car aucun compte rendu ne suivait ces manifestations toutes spontanées. Et combien d'habiles tireurs on pourrait encore énumérer à la suite des orateurs, qui ont défilé devant les cibles du Marchairuz, et

dont le souvenir reste cher aux rares carabiniers survivants qui ont participé à ces joutes. Le déclin du jour amenait la fin de la fête. Chacun sait combien dans ces belles journées d'été, les couchers de soleil sont splendides du haut de la montagne; le retour n'était donc pas la partie la moins séduisante de la fête; dans la nuit les feux s'échelonnaient le long du chemin; emportées dans la descente rapide, les voitures roulaient au carillon de leurs attelages.

L'introduction des armes à longue portée nécessitait plusieurs modifications. Un premier éloignement de la butte fut exécuté lors de la construction du stand, éloignement qui portait le but à 150 mètres. Dès 1860, des cibles spéciales dites de campagne furent affectées au tir des armes de guerre, qui ne devaient pas tarder beaucoup à exclure partout les carabines d'amateurs. Après ces coûteuses installations, le comité se trouva chargé d'une dette de fr. 1'500.-, qui l'obligea à élever la finance d'entrée et les contributions annuelles. Les prestations des membres chargés de tous les détails de l'administration allant toujours en augmentant, le comité fut porté en 1868 de 9 à 13 membres. Dès 1876, la société de tir du Marchairuz, qui commençait à ne vivre que de souvenirs, ne resta cependant pas inactive; son comité essayait de tenter de nouveaux efforts pour lui rendre la prospérité et la vie. De 1883 à 1887, les assemblées furent régulièrement convoquées pour examiner les propositions faites, mais ces appels rencontraient peu d'écho, surtout que les principaux appuis et fondateurs de la société n'étaient déjà plus de ce monde. On proposa d'éloigner la butte à 280 mètres; puis d'essayer de remettre en train un tir pour 1888; mais toutes ces tentatives se heurtèrent à de trop grandes difficultés. Une expertise pour réparer le stand fit constater qu'il faudrait une trop grosse somme. Bref, des hivers rigoureux eurent bientôt raison du pauvre stand, qui s'effondra sous la neige en 1894-1895. Le 28 juillet 1895, ses débris furent mis en vente et adjugés à la société de l'asile du Marchairuz pour la somme de cent francs. Le 28 mai 1898, l'assemblée de la société de tir, réduite à son comité : MM. Henri Decollogny président, Pittet-Jotterand, Jules Burnier et Eugène Golay secrétaire-caissier, prend la décision de liquider le petit avoir de la société, qui consistait en :

100 francs, prix convenu pour la vente du stand, une coupe en argent, un canon, une armoire, un compas à échantillonner, ciblerie, pupitres, bancs, débris, décorations, brassards, jetons et esquipots, etc., et d'en faire don à la société de l'asile aux conditions suivantes : a) la coupe, les jetons et reliques seront placés en vue dans la salle publique de l'étage; b) avec l'argent disponible, on créera une oeuvre distincte, ou on acquerra un objet d'art ou d'utilité, rappelant par une inscription la société défunte. Affaire conclue dans une dernière manifestation avec banquet modeste, et des paroles sympathiques, expressions de regrets et d'émouvants souvenirs, un dernier toast

à la patrie, furent échangés entre les deux sociétés, sur cette place où tant de vie et d'émulation s'étaient dépensées pendant près d'un demi-siècle.

La Société de Tir du Marchairuz, par Auguste Piguet³

L'apparition d'une auberge importante au faîte du col du Marchairuz en 1845, eut pour corollaire la fondation d'une société de tir (1848). Elle ne tarda guère à devenir très populaire. Stands et cibles se trouvaient dans une dépression, droit au couchant des bâtiments de l'asile. Au jour d'été fixé, les tireurs affluaient des deux versants du Jura. Toute une équipe de combiers établis à Genève profitaient de l'occasion pour se rencontrer avec leur parenté sur « le Haut ». Les festivités, tir et bal, duraient trois jours. Un nombreux personnel de circonstance devait être engagé par le tenancier. Ce dernier, pendant ces jours de ripaille, gagnait de quoi payer intégralement son fermage. La société disparut au bout d'un demi-siècle d'existence. La vaste baraque du stand s'effondra sous la neige vers 1894-1895. A cette heure, seuls des jetons portant en une belle coupe et exergue « Société de tir du Marchairuz », rappellent le souvenir des pétarades d'autrefois⁴.

³ Auguste Piguet, La vie quotidienne et les coutumes d'autrefois à la Vallée de Joux, Monographie folklorique, cahier B, Editions Le Pèlerin, 1999, p. 33.

⁴ Auguste Piguet cite comme sources : DHV II, 186-187 ; Ernest Lugrin, RHV 1913 ; E. Mottaz, Gazette de Lausanne du 18 X 1942.